


Procedure file

Informations de base		
INI - Procédure d'initiative	2011/2068(INI)	Procédure terminée
Europe efficace dans l'utilisation des ressources		
Sujet		
3.10 Politique et économies agricoles		
3.15 Politique de la pêche		
3.20 Politique des transports en général		
3.40.16 Matières premières		
3.60 Politique de l'énergie		
3.70.01 Protection des ressources naturelles: faune, flore, vie sauvage, paysage; biodiversité		
3.70.03 Politique climatique, changement climatique, couche d'ozone		
4.70 Politique régionale		
6.20 Politique commerciale commune en général		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	ENVI Environnement, santé publique et sécurité alimentaire	ALDE GERBRANDY Gerben-Jan Rapporteur(e) fictif/fictive PPE FLORENZ Karl-Heinz S&D MERKIES Judith A. Verts/ALE EICKHOUT Bas Verts/ALE HASSI Satu ECR OUZKÝ Miroslav	24/03/2011
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	INTA Commerce international	PPE IACOLINO Salvatore	21/06/2011
	ITRE Industrie, recherche et énergie	ALDE JOHANSSON Kent	04/04/2011
	TRAN Transports et tourisme	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	REGI Développement régional	S&D VAUGHAN Derek	22/03/2011
	AGRI Agriculture et développement rural	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	PECH Pêche	S&D TRAUTMANN Catherine	15/06/2011

Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil Environnement	Réunion 3139	Date 19/12/2011
Commission européenne	DG de la Commission Secrétariat général	Commissaire BARROSO José Manuel	

Evénements clés

26/01/2011	Publication du document de base non-législatif	COM(2011)0021	Résumé
12/05/2011	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
19/12/2011	Débat au Conseil	3139	Résumé
25/04/2012	Vote en commission		
08/05/2012	Dépôt du rapport de la commission	A7-0161/2012	Résumé
23/05/2012	Débat en plénière		
24/05/2012	Résultat du vote au parlement		
24/05/2012	Décision du Parlement	T7-0223/2012	Résumé
24/05/2012	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de procédure	2011/2068(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Initiative stratégique
Base juridique	Règlement du Parlement EP 54
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 159
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	ENVI/7/05435

Portail de documentation

Document de base non législatif		COM(2011)0021	26/01/2011	EC	Résumé
Avis de la commission	REGI	PE467.223	29/11/2011	EP	
Avis de la commission	PECH	PE467.080	24/01/2012	EP	
Avis de la commission	ITRE	PE462.765	26/01/2012	EP	
Projet de rapport de la commission		PE480.877	10/02/2012	EP	
Amendements déposés en commission		PE485.854	13/03/2012	EP	
Amendements déposés en commission		PE485.855	13/03/2012	EP	
Avis de la commission	INTA	PE480.778	18/04/2012	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A7-0161/2012	08/05/2012	EP	Résumé

Texte adopté du Parlement, lecture unique	T7-0223/2012	24/05/2012	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2012)542	24/09/2012	EC	

Europe efficace dans l'utilisation des ressources

OBJECTIF : présentation de l'Initiative phare « Une Europe efficace dans l'utilisation des ressources » relevant de la stratégie Europe 2020.

CONTEXTE : les ressources naturelles sont à la base du fonctionnement de l'économie européenne et mondiale. Ces ressources qui englobent les matières premières telles que les combustibles, les minéraux et les métaux, mais aussi les produits alimentaires, le sol, l'eau, l'air, la biomasse et les écosystèmes, subissent des pressions de plus en plus fortes.

Si les tendances actuelles se maintiennent, la population mondiale devrait avoir augmenté de 30% d'ici 2050 pour atteindre 9 milliards de personnes et les habitants des pays en développement et des pays émergents aspireront, en toute légitimité, aux mêmes niveaux de bien-être et de consommation que les pays développés. Face à ces changements, la Commission estime que les modèles actuels d'utilisation des ressources ne sont pas tenables. Il est nécessaire de: i) développer de nouveaux produits et services ; ii) minimiser la production de déchets, iii) d'améliorer la gestion des stocks de ressources, iv) de modifier les schémas de consommation, v) d'optimiser les processus de production et les méthodes commerciales en vue de stimuler l'innovation technologique, de favoriser l'emploi dans le secteur des « technologies vertes » et de soutenir le commerce de l'UE.

L'exploitation plus rationnelle des ressources aidera à réaliser bon nombre des objectifs poursuivis par l'UE :

- elle conditionne les progrès en matière de lutte contre le changement climatique et la réalisation de l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 80 à 95% au niveau de l'UE d'ici 2050 ;
- elle est indispensable pour protéger certains actifs écologiques précieux et les services qu'ils fournissent, ainsi que pour préserver la qualité de vie des générations actuelles et futures ;
- elle permettra d'assurer la solidité et la viabilité des secteurs de l'agriculture et de la pêche et de faire reculer l'insécurité alimentaire dans les pays en développement ;
- en réduisant la dépendance à l'égard de combustibles et de matières toujours plus rares, elle peut également améliorer la sécurité d'approvisionnement de l'Europe en matières premières et rendre l'économie de l'UE plus résistante face aux hausses à venir des prix de l'énergie et des matières premières sur les marchés mondiaux.

Pour profiter des avantages qu'offre une économie efficace dans l'utilisation des ressources et à faible émission de carbone, l'UE doit satisfaire à trois conditions :

- 1°) mener une action coordonnée, bénéficiant d'une visibilité et d'un appui politiques, dans un large éventail de domaines d'intervention ;
- 2°) agir sans tarder compte tenu de la longueur des délais de mise en œuvre des projets d'investissement ;
- 3°) responsabiliser les consommateurs pour les inciter à consommer des produits économes en ressources, jouer la carte de l'innovation constante et veiller à ce que les gains d'efficacité ne soient pas perdus.

CONTENU : l'initiative « Une Europe efficace dans l'utilisation des ressources » compte parmi les sept initiatives phares de la [stratégie Europe 2020](#), qui vise à favoriser une croissance intelligente, durable et inclusive. Cette initiative ambitionne de mettre en place un cadre de politiques à l'appui de la transition vers une économie efficace dans l'utilisation des ressources et à faible émission de carbone, qui aidera l'UE à :

- stimuler les performances économiques tout en utilisant moins de ressources.
- rechercher et créer de nouvelles possibilités de croissance économique, intensifier l'innovation et renforcer la compétitivité de l'UE;
- assurer la sécurité d'approvisionnement en ressources essentielles;
- lutter contre le changement climatique et limiter les incidences de l'utilisation des ressources sur l'environnement.

L'un des principaux objectifs de l'initiative phare est d'améliorer la sécurité juridique nécessaire à l'investissement et à l'innovation en dégageant un accord sur la vision à long terme et en veillant à ce que toutes les politiques importantes intègrent, de manière équilibrée, la question de l'utilisation efficace des ressources.

1) Donner corps à l'initiative : l'Initiative prévoit un cadre d'action à long terme dans de nombreux domaines d'intervention qui appuiera les programmes stratégiques concernant le changement climatique, l'énergie, les transports, l'industrie, les matières premières, l'agriculture, la pêche, la biodiversité et le développement régional. Ces différentes composantes devront être bien coordonnées. Les composantes principales de ce cadre à long terme se présenteront sous la forme d'une série de feuilles de route coordonnées visant à :

- exposer les mesures que l'UE doit prendre pour se doter d'une économie à faible émission de carbone en 2050, en réduisant les émissions de gaz à effet de serre de 80 à 95% dans le cadre des efforts consentis au niveau mondial pour lutter contre le changement climatique, tout en améliorant la sécurité énergétique et en favorisant une croissance et des emplois durables;
- analyser comment l'UE peut mettre en place d'ici 2050 un système énergétique à faible intensité de carbone, économe en ressources, sûr et compétitif, ce qui devrait apporter aux investisseurs, chercheurs, décideurs politiques et régulateurs la sécurité juridique qui leur est nécessaire;
- présenter un concept de système de transport à faible intensité de carbone, économe en ressources, sûr et compétitif à l'horizon 2050, qui élimine tous les obstacles au marché intérieur des transports, favorise les technologies propres et modernise les réseaux de transport;
- définir des objectifs à moyen et à long terme, ainsi que les moyens d'y parvenir, le but essentiel étant d'opérer un découplage entre, d'une part, la croissance économique et, d'autre part, la consommation de ressources et ses retombées sur l'environnement.

Les mesures à moyen terme doivent s'inscrire dans la logique de ce cadre à long terme. Un certain nombre d'entre elles ont déjà été définies, à savoir:

- un plan européen pour l'efficacité énergétique à l'horizon 2020, qui recensera les mesures permettant de réaliser 20% d'économie

- d'énergie dans tous les secteurs et sera suivi d'une législation visant à garantir l'efficacité énergétique et les économies d'énergie;
- des propositions de réforme de la politique agricole commune, de la politique commune de la pêche, de la politique de cohésion, de l'infrastructure énergétique et des réseaux transeuropéens de transport dans le cadre du prochain budget de l'UE en vue de les aligner sur les exigences d'une économie efficace dans l'utilisation des ressources et à faible émission de carbone;
- une nouvelle stratégie de l'UE en matière de biodiversité à l'horizon 2020 visant à enrayer la perte de biodiversité et à rétablir la biodiversité et les services écosystémiques compte tenu des pressions exercées sur les écosystèmes;
- des mesures visant à relever les défis posés par les [marchés des produits de base et les matières premières](#) et consistant, entre autres, à évaluer périodiquement la situation des matières premières essentielles et à déterminer une politique commerciale destinée à assurer un approvisionnement durable en matières premières sur les marchés mondiaux. Ces mesures contribueront à assurer la cohérence entre la politique des matières premières de l'UE et ses politiques extérieures, et favoriseront l'extraction, le recyclage, la recherche, l'innovation et les solutions de substitution au sein de l'UE;
- une stratégie visant à transformer l'UE en une «économie circulaire» fondée sur une culture du recyclage, dans le but de réduire la production de déchets et d'employer ces derniers comme ressource;
- l'adoption rapide de mesures d'adaptation au changement climatique visant à minimiser les menaces qui pèsent sur les écosystèmes et la santé humaine, à soutenir le développement économique et à ajuster nos infrastructures de manière à leur permettre de résister aux modifications inévitables du climat;
- une politique de l'eau qui accorde la priorité aux mesures d'économie et à une utilisation plus rationnelle, le but étant de veiller à ce que l'eau soit disponible en quantité suffisante, soit de bonne qualité et soit utilisée de manière efficace et sobre en énergie et, en fin de compte, à ce que son niveau de qualité soit acceptable lorsqu'elle retourne à l'environnement.

2) Constituer une base de connaissance et adopter une approche cohérente : l'analyse des actions entreprises doit s'appuyer sur des hypothèses, des données de départ et des paramètres communs, ainsi que sur une identité de vues sur le moyen et le long terme.

Dans un premier temps, la Commission présentera, début 2011, des scénarios de modélisation à l'horizon 2050 qui seront communs aux politiques en matière de climat, d'énergie et de transport. Les résultats de la modélisation préliminaire laissent à penser qu'il est possible de réduire les émissions nationales de gaz à effet de serre de 80% d'ici 2050 par rapport aux niveaux de 1990 en utilisant des technologies telles que le captage et le stockage du CO₂ et en se tournant vers les énergies renouvelables, l'énergie nucléaire et l'électrification. Les résultats semblent aussi indiquer que les secteurs de la production électrique, le secteur résidentiel et l'industrie devraient être à même de réduire leurs émissions de 80%, le secteur des transports, de quelque 60%, et le secteur agricole, d'environ 40%.

3) Agir au niveau mondial : vu la dimension planétaire des grands problèmes environnementaux, l'UE doit aborder la question de l'efficacité des ressources au niveau international et coopérer étroitement avec ses principaux partenaires, notamment avec les pays candidats et les pays de son voisinage. Dans le cadre de ses relations commerciales extérieures, l'UE devrait poursuivre ses efforts en vue de garantir des conditions égales pour l'ensemble de l'industrie, d'améliorer les conditions d'approvisionnement durable en matières premières et d'encourager la libéralisation du commerce de biens et de services environnementaux de manière à assurer la compétitivité de l'industrie sur les marchés internationaux.

La conférence internationale sur le développement durable (Rio+20) qui se tiendra en 2012 aura pour thèmes principaux l'«économie verte» et la gouvernance environnementale et offrira à l'UE une bonne occasion d'aborder la question de l'utilisation efficace des ressources avec ses partenaires internationaux.

4) Gouvernance et suivi des progrès la gouvernance et le suivi seront assurés dans le cadre de la stratégie Europe 2020 et, dans un souci de cohérence générale, tiendront compte des éléments utiles de la stratégie de l'UE en faveur du développement durable. Ils s'appuieront sur une analyse des politiques de l'UE et des politiques figurant dans les programmes nationaux de réforme présentés par les États membres dans le cadre de l'exercice annuel d'analyse de la croissance. Cette analyse des politiques s'inscrira dans le semestre européen 2012.

La Commission présentera des propositions concrètes de stratégies visant à utiliser plus efficacement les ressources dans les divers domaines d'action décrits. En attendant, elle invite les institutions européennes, les parlements nationaux, les pays candidats et les diverses parties prenantes à participer à la mise au point de ces stratégies et à la promotion de l'utilisation efficace des ressources.

Europe efficace dans l'utilisation des ressources

Les ministres ont procédé à un échange de vues concernant la communication de la Commission intitulée «Feuille de route pour une Europe efficace dans l'utilisation des ressources», présentée en septembre 2011. Le Conseil a également adopté des conclusions, soulignant que cette feuille de route est un élément essentiel à la mise en œuvre de l'initiative phare « [Une Europe efficace dans l'utilisation des ressources](#) » relevant de la stratégie Europe 2020, qui mettra l'UE sur la voie d'une transformation de son économie en rendant celle-ci plus durable et plus compétitive et qui contribuera aux efforts engagés à l'échelle mondiale pour passer à une économie plus verte.

Les conclusions soulignent que toutes les ressources, des matières premières à l'énergie, en passant par l'eau, l'air, les terres, les sols, la biodiversité et les ressources marines, devraient être gérées de façon durable et dans les limites posées par l'environnement, et les déchets devraient être transformés en ressources. L'objectif de l'UE, dans le cadre des réductions auxquelles doivent procéder collectivement les pays développés selon le groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), consistant à réduire d'ici 2050 ses émissions de gaz à effet de serre de 80 à 95% par rapport à leurs niveaux de 1990 devrait être respecté, et la biodiversité et les services écosystémiques qu'il sous-tend devraient être protégés, valorisés et adéquatement restaurés.

Les ministres ont réaffirmé que le changement qui s'annonce nécessitera la mise en place d'un cadre stratégique intégré et cohérent qui crée des conditions de concurrence équitables, récompense l'éco-innovation et l'utilisation efficace des ressources, génère des opportunités économiques et permette une meilleure sécurité d'approvisionnement grâce : i) à une démarche axée sur le cycle de vie, ii) à la reconception de produits et à des normes de qualité élevées, iii) à la gestion durable des ressources naturelles, iv) à la promotion de la prévention des déchets et de la réutilisation, du recyclage et de la valorisation, de solutions de substitution pour les matières premières critiques ou néfastes pour l'environnement et à des économies de ressources.

Les ministres ont constaté en général que, pour qu'une utilisation durable et responsable des ressources s'impose dans l'économie et la société européennes, il faudra que l'innovation technologique aille de pair avec de nouveaux schémas de gouvernance, de nouveaux modèles d'entreprise, de nouveaux modèles éducatifs, de nouveaux modes de consommation et des styles de vie axés sur la gestion durable des ressources.

Dans une situation économique difficile, certains États membres ont plaidé en faveur de solutions financières innovantes, dans le cadre du semestre européen également, en préconisant une coopération plus étroite avec les entreprises. Il faut créer des conditions qui soient de nature à stimuler l'utilisation efficace des ressources et mettre en place à cet effet des instruments réglementaires et des instruments fondés sur le marché ainsi que des régimes volontaires.

Les ministres ont également souligné la nécessité de remédier, avec toutes les parties intéressées, aux effets secondaires transitoires et aux incidences du passage à une économie efficace dans l'utilisation des ressources, tels que:

- de possibles pertes d'emplois dans certains secteurs et la nécessité d'engager, dans le cadre du processus de restructuration, des mesures permettant d'anticiper les événements et d'en atténuer les effets;
- l'effet de «rebond» qui pourrait résulter d'une situation où la plus grande efficacité dans l'utilisation des ressources serait neutralisée par un accroissement de la consommation qui annulerait les retombées environnementales escomptées;
- le déplacement des pressions sur l'environnement, et en particulier la fuite de carbone, que pourraient entraîner les coûts d'adaptation élevés au sein de l'UE par rapport à des régions ayant des exigences environnementales moindres et n'ayant pas pris d'engagements équivalents.

Plusieurs ministres ont également attiré l'attention sur le lien direct qui existe entre la feuille de route pour une utilisation efficace des ressources et le futur 7^{ème} programme d'action pour l'environnement, qui devraient être complémentaires et se renforcer mutuellement afin de permettre, respectivement, l'intégration des questions environnementales dans la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020 et la définition des priorités et des actions dans le domaine de l'environnement.

La Commission a fait une déclaration indiquant qu'elle aurait préféré des conclusions plus ambitieuses.

Europe efficace dans l'utilisation des ressources

La commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire a adopté un rapport d'initiative de Gerben-Jan GERBRANDY (ADLE, NL) sur une Europe efficace dans l'utilisation des ressources, en réponse à la communication de la Commission sur ce sujet.

La crise économique, financière et environnementale actuelle montre que l'Europe a un besoin urgent de nouvelles sources de croissance économique durable. Le rapport suggère dès lors de mettre l'accent sur les actions prioritaires suivantes. La Commission et les États membres sont invités à :

1. créer des groupes de travail conjoints dans les trois domaines clés, à savoir l'alimentation, le logement et la mobilité, pour développer, dès que possible, des plans d'actions européens pour l'efficacité des ressources ;
2. supprimer tout obstacle au bon fonctionnement du marché européen en matière de recyclage et de réutilisation, et encourager ce marché en renforçant la demande et la disponibilité de matériaux recyclés et de sous-produits, à travers des mesures comprenant par exemple l'élaboration de critères stricts de fin de vie des déchets ainsi que des mesures d'incitation économique, telles que la réduction des taux de TVA pour les matières premières secondaires ;
3. renforcer la recherche et l'innovation technologique afin d'accélérer le passage à une économie efficace dans l'utilisation des ressources. La Commission est invitée à créer une base de données en ligne sur les bonnes pratiques dans le domaine de l'efficacité des ressources;
4. parvenir à un accord, d'ici 2013, sur des indicateurs d'activité économique clairs et mesurables - empreinte sur la terre, sur l'eau, sur les matières premières et empreinte carbone - qui tiennent compte du changement climatique, de la biodiversité et de l'efficacité des ressources eu égard au cycle de vie, et utiliser ces indicateurs comme base pour les initiatives législatives et les objectifs concrets en matière de réduction des émissions ;
5. proposer d'élargir le champ d'application de la directive sur l'éco-conception aux produits non liés à l'énergie, et présenter des exigences d'éco-conception supplémentaires concernant l'efficacité globale des ressources et la performance globale des produits, afin d'améliorer leur impact sur l'environnement et d'encourager l'activité de recyclage ;
6. intégrer, aussi complètement que possible, l'action en matière d'efficacité dans l'utilisation des ressources dans toutes les autres politiques, y compris dans les politiques économiques globales de gouvernance telles que la stratégie Europe 2020, et la mettre en œuvre aux niveaux local, régional, national et au niveau de l'Union.

Planifier de la croissance future : les députés approuvent l'initiative phare sur une Europe efficace dans l'utilisation des ressources, ainsi que la Feuille de route pour 2050. Ils demandent à la Commission de présenter rapidement toutes les initiatives législatives ou autres nécessaires pour respecter les échéances fixées, et de veiller à ce que toutes les politiques de l'Union soient alignées sur le projet global de l'Union de créer une économie à faibles émissions de carbone d'ici 2050, notamment en réduisant les émissions de gaz à effet de serre de 80 à 95% par rapport aux niveaux de 1990.

Le rapport rappelle qu'un découplage de la croissance et de la consommation des ressources est essentiel pour améliorer la compétitivité de l'Europe et réduire sa dépendance en matière de ressources. La Commission est invitée à proposer, avant fin 2012, un nouveau cadre d'action relatif à une consommation et une production durables (CPD), créant un processus destiné à recenser les produits ou services prioritaires qui contribuent le plus à la consommation des principales ressources mondiales, à savoir l'eau, le sol, les matières et le carbone.

Les députés soulignent également la nécessité urgente d'adopter des mesures immédiates afin de soutenir l'innovation et les investissements dans les nouvelles techniques et les nouveaux modèles d'entreprise, y compris des stratégies industrielles sectorielles et des modèles d'entreprise durables, tels que les sociétés de crédit-bail, et de créer des incitations bénéfiques pour l'économie.

Transformer l'économie : les députés estiment que le passage à une économie efficace dans l'utilisation des ressources ne pourra avoir lieu que si les prix du marché reflètent pleinement le degré de rareté des ressources ainsi que tous les coûts de production. Ils approuvent l'engagement pris par la Commission dans la Feuille de route visant à développer des instruments fondés sur le marché afin d'inclure les effets externes négatifs dans les prix du marché et de refléter ainsi le coût réel de l'utilisation des ressources et de leur incidence environnementale.

La Commission et les États membres sont invités à :

- développer des incitations qui encouragent les entreprises et les organismes publics à mesurer, à étalonner et à améliorer de façon continue leur empreinte sur l'eau, sur les terres et sur les matières de même que leur empreinte carbone ;
- prendre des mesures en vue d'élargir le principe de responsabilité du producteur, et de supprimer les barrières qui entravent l'efficacité des ressources;
- adopter, sans délais et d'ici 2014, des mesures concrètes basées sur une définition claire en vue de supprimer progressivement toutes les subventions dommageables à l'environnement avant 2020.

La commission parlementaire demande aux États membres de s'orienter vers une fiscalité environnementale tout en soulignant que cela permettra de réduire d'autres impôts tels que l'impôt sur le travail, d'accroître la compétitivité, de mettre en place des conditions équitables et de développer les technologies. Elle demande à la Commission et aux États membres de contrôler et de comparer les effets de cet instrument.

Le rapport insiste sur la nécessité :

- de mettre en place des stratégies de sensibilisation et des stratégies destinées à modifier le comportement des consommateurs ;
- de garantir un approvisionnement européen durable des matières premières suffisant pour satisfaire les besoins d'un secteur du recyclage en expansion;
- de renforcer les exigences concernant les marchés publics écologiques (MPE) pour les produits et services ayant des incidences significatives sur l'environnement ;
- d'étendre l'information environnementale aux produits de consommation conventionnels de masse.

Les députés demandent aux États membres de veiller à la mise en œuvre intégrale de l'acquis de l'Union en matière de déchets, et notamment de fixer des objectifs minimaux dans leurs stratégies et leurs plans nationaux de prévention et de gestion des déchets. La Commission est invitée à présenter des propositions, d'ici 2014, visant à introduire une interdiction générale de mise en décharge dans toute l'Union, ainsi qu'une interdiction, avant la fin de cette décennie, de l'incinération des déchets recyclables et compostables.

Les députés demandent également à la Commission et aux États membres de lutter plus efficacement contre le transport illégal des déchets, notamment des déchets dangereux, dans les pays tiers. Ils appellent dans ce contexte à la création d'une « politique extérieure européenne en matière de déchets » visant à étendre l'application des normes européennes les plus élevées en matière de traitement des déchets en dehors de l'Union européenne.

Le rapport souligne l'importance de la recherche, du développement et de l'innovation pour accélérer la mutation vers une Europe efficace dans l'utilisation des ressources. Il invite la Commission à examiner comment améliorer l'efficacité des ressources dans le domaine de l'exploitation minière et demande aux États membres d'envisager l'établissement de centres dédiés aux technologies innovantes, conçus pour soutenir l'extraction, le recyclage et la réutilisation des composants utiles issus de produits de déchets miniers.

La Commission est en outre invitée à examiner les effets d'une taxe sur les ressources et les matières premières vierges, et notamment sur tout effet indésirable, tel que la substitution non durable, l'évasion fiscale ou un transfert d'activités économiques vers des pays tiers.

Capital naturel et services écosystémiques : la Commission et les États membres sont invités à mesurer la valeur économique des écosystèmes et à intégrer ces valeurs dans des systèmes de compte-rendu et de comptabilisation d'ici 2015.

Les députés considèrent que la biodiversité est essentielle, à travers les services écosystémiques qu'elle fournit, à l'existence de la vie humaine et au bien-être des sociétés. Ils soulignent l'importance de l'eau en tant que ressource naturelle vitale à la fois pour l'homme et pour les écosystèmes.

Les parlementaires sont d'avis que les ressources européennes doivent être gérées de façon plus stratégique et plus favorable à l'environnement. Ils estiment qu'un effort accru devrait être consenti pour gérer les ressources existantes en Europe, et notamment les ressources minérales, métalliques et en bois, ainsi que les ressources énergétiques, comme les combustibles fossiles.

Le rapport souligne l'importance de l'agriculture durable et d'une modification des habitudes alimentaires, de manière à diminuer la part des protéines animales, ce qui entraînerait une réduction de l'utilisation des sols importés et de l'empreinte carbone de l'Europe;

Les députés insistent en outre sur la nécessité de renforcer la protection des forêts de l'Union européenne et les moyens de prévention des risques à cet effet. La Commission est invitée à examiner avec la filière industrielle du bois les possibilités de la mise en place d'actions concrètes visant l'exploitation durable des ressources forestières, notamment à travers des projets pilotes.

La Commission est invitée à évaluer et de rendre public le coût des dommages environnementaux engendrés par la politique agricole et la politique de la pêche de l'Union.

Dimension internationale : les députés soulignent que l'efficacité dans l'utilisation des ressources est un élément-clé de la politique industrielle de l'Union européenne qui devrait également, dès à présent, s'appliquer à ses relations extérieures. Ils estiment qu'un système commercial multilatéral, loyal, ouvert et non discriminatoire, et la protection de l'environnement peuvent s'épauler mutuellement.

Le rapport réaffirme la nécessité d'inclure dans tous les accords commerciaux européens bilatéraux et régionaux en vigueur un chapitre ambitieux sur le développement durable. La Commission est invitée à intégrer les questions ayant trait aux matières premières aux négociations commerciales actuelles ou prochaines qu'elle mène au nom de l'Union dans un cadre bilatéral ou multilatéral.

Les députés sont d'avis que l'inclusion de préférences tarifaires pour les produits et services environnementaux produits de manière socialement responsable dans le cadre du système des préférences généralisées, pourrait produire une valeur ajoutée dans les échanges commerciaux de l'Union avec les pays en développement.

Le rapport souligne enfin que le prochain sommet de la Terre « Rio + 20 » pourrait constituer un forum important pour discuter de l'utilisation efficace des ressources et du développement durable. Les députés conjurent l'Union européenne et ses États membres de jouer un rôle décisif et positif lors de cette conférence afin de répondre aux défis posés par la création d'une économie inclusive et « verte » à l'échelle mondiale.

Le Parlement européen a adopté par 479 voix pour, 66 voix contre et 63 abstentions, une résolution sur une Europe efficace dans l'utilisation des ressources, en réponse à la communication de la Commission sur ce sujet.

La crise économique, financière et environnementale actuelle montre que l'Europe a un besoin urgent de nouvelles sources de croissance économique durable. L'Eurobaromètre de mars 2011 montre que l'utilisation efficace des ressources, ainsi que leur production et leur consommation durables figurent au cur des préoccupations des citoyens de l'Union.

1) Actions prioritaires : le Parlement invite la Commission et les États membres à :

- créer des groupes de travail conjoints dans les trois domaines clés, à savoir l'alimentation, le logement et la mobilité, pour développer, dès que possible, des plans d'actions européens pour l'efficacité des ressources ;
- supprimer tout obstacle au bon fonctionnement du marché européen en matière de recyclage et de réutilisation, et encourager ce marché en renforçant la demande et la disponibilité de matériaux recyclés et de sous-produits, à travers des mesures comprenant par exemple l'élaboration de critères stricts de fin de vie des déchets ainsi que des mesures d'incitation économique, telles que la réduction des taux de TVA pour les matières premières secondaires ;
- renforcer la recherche et l'innovation technologique afin d'accélérer le passage à une économie efficace dans l'utilisation des ressources. La Commission est invitée à créer une base de données en ligne sur les bonnes pratiques dans le domaine de l'efficacité des ressources ;
- parvenir à un accord, d'ici 2013, sur des indicateurs d'activité économique clairs et mesurables - empreinte sur la terre, sur l'eau, sur les matières premières et empreinte carbone - qui tiennent compte du changement climatique, de la biodiversité et de l'efficacité des ressources eu égard au cycle de vie, et utiliser ces indicateurs comme base pour les initiatives législatives et les objectifs concrets en matière de réduction des émissions ;
- proposer d'élargir le champ d'application de la directive sur l'éco-conception aux produits non liés à l'énergie, et présenter des exigences d'éco-conception supplémentaires concernant l'efficacité globale des ressources et la performance globale des produits, afin d'améliorer leur impact sur l'environnement et d'encourager l'activité de recyclage ;
- intégrer, aussi complètement que possible, l'action en matière d'efficacité dans l'utilisation des ressources dans toutes les autres politiques, y compris dans les politiques économiques globales de gouvernance telles que la stratégie Europe 2020, et la mettre en œuvre aux niveaux local, régional, national et au niveau de l'Union.

2) Planifier de la croissance future : les députés approuvent l'initiative phare sur une Europe efficace dans l'utilisation des ressources, ainsi que la Feuille de route pour 2050. Ils demandent à la Commission de présenter rapidement toutes les initiatives législatives ou autres nécessaires pour respecter les échéances fixées, et de veiller à ce que toutes les politiques de l'Union soient alignées sur le projet global de l'Union de créer une économie à faibles émissions de carbone d'ici 2050, notamment en réduisant les émissions de gaz à effet de serre de 80 à 95% par rapport aux niveaux de 1990.

Le Parlement rappelle qu'un découplage de la croissance et de la consommation des ressources est essentiel pour améliorer la compétitivité de l'Europe et réduire sa dépendance en matière de ressources. La Commission est invitée à proposer, avant fin 2012, un nouveau cadre d'action relatif à une consommation et une production durables (CPD), créant un processus destiné à recenser les produits ou services prioritaires qui contribuent le plus à la consommation des principales ressources mondiales, à savoir l'eau, le sol, les matières et le carbone.

Les députés soulignent également la nécessité urgente d'adopter des mesures immédiates afin de soutenir l'innovation et les investissements dans les nouvelles techniques et les nouveaux modèles d'entreprise, y compris des stratégies industrielles sectorielles et des modèles d'entreprise durables, tels que les sociétés de crédit-bail, et de créer des incitations bénéfiques pour l'économie.

3) Transformer l'économie : le Parlement rappelle qu'il faut d'urgence diminuer l'utilisation des ressources pour éviter de futurs problèmes tels que la rareté des ressources et l'augmentation de leurs prix. Il estime que le passage à une économie efficace dans l'utilisation des ressources ne pourra avoir lieu que si les prix du marché reflètent pleinement le degré de rareté des ressources ainsi que tous les coûts de production. Les députés prient la Commission d'étudier la mise en place d'un modèle hiérarchique afin de garantir la valeur ajoutée la plus élevée de l'exploitation des ressources sans compromettre l'environnement.

La Commission et les États membres sont invités à :

- développer des incitations qui encouragent les entreprises et les organismes publics à mesurer, à étalonner et à améliorer de façon continue leur empreinte sur l'eau, sur les terres et sur les matières de même que leur empreinte carbone ;
- prendre des mesures en vue d'élargir le principe de responsabilité du producteur, et de supprimer les barrières qui entravent l'efficacité des ressources ;
- adopter, sans délais et d'ici 2014, des mesures concrètes basées sur une définition claire en vue de supprimer progressivement toutes les subventions dommageables à l'environnement avant 2020 ;
- soutenir, en collaboration avec le secteur industriel et le monde universitaire, l'efficacité des ressources grâce à des programmes et des bourses universitaires spécifiques.

Le Parlement demande aux États membres de s'orienter vers une fiscalité environnementale tout en soulignant que cela permettra de réduire d'autres impôts tels que l'impôt sur le travail, d'accroître la compétitivité, de mettre en place des conditions équitables et de développer les technologies. Il demande à la Commission et aux États membres de contrôler et de comparer les effets de cet instrument.

La résolution insiste sur la nécessité :

- de mettre en place des stratégies de sensibilisation et des stratégies destinées à modifier le comportement des consommateurs ;
- de garantir un approvisionnement européen durable des matières premières suffisant pour satisfaire les besoins d'un secteur du recyclage en expansion ;
- de renforcer les exigences concernant les marchés publics écologiques (MPE) pour les produits et services ayant des incidences significatives sur l'environnement ;
- d'étendre l'information environnementale aux produits de consommation conventionnels de masse.

Les députés demandent aux États membres de veiller à la mise en œuvre intégrale de l'acquis de l'Union en matière de déchets, et notamment de fixer des objectifs minimaux dans leurs stratégies et leurs plans nationaux de prévention et de gestion des déchets. Ils réaffirment que les objectifs existants concernant la collecte et la séparation doivent être précisés davantage et permettre d'assurer le niveau et la qualité de récupération des matières les plus élevés à chaque étape du recyclage.

La Commission est invitée à présenter des propositions, d'ici 2014, visant à introduire une interdiction générale de mise en décharge dans toute l'Union, ainsi qu'une interdiction, avant la fin de cette décennie, de l'incinération des déchets recyclables et compostables. Les députés estiment qu'une taxe de mise en décharge, déjà introduite dans certains États membres, permettrait également d'atteindre cet objectif.

Le Parlement demande également à la Commission et aux États membres de lutter plus efficacement contre le transport illégal des déchets, notamment des déchets dangereux, dans les pays tiers. Il appelle dans ce contexte à la création d'une «politique extérieure européenne en matière de déchets» visant à étendre l'application des normes européennes les plus élevées en matière de traitement des déchets en dehors de l'Union européenne.

La résolution souligne l'importance de la recherche, du développement et de l'innovation pour accélérer la mutation vers une Europe efficace dans l'utilisation des ressources. Elle invite la Commission à examiner comment améliorer l'efficacité des ressources dans le domaine de l'exploitation minière et demande aux États membres d'envisager l'établissement de centres dédiés aux technologies innovantes, conçus pour soutenir l'extraction, le recyclage et la réutilisation des composants utiles issus de produits de déchets miniers.

La Commission est en outre invitée à examiner les effets d'une taxe sur les ressources et les matières premières vierges, et notamment sur tout effet indésirable, tel que la substitution non durable, l'évasion fiscale ou un transfert d'activités économiques vers des pays tiers.

4) Capital naturel et services écosystémiques : le Parlement considère que la biodiversité est essentielle, à travers les services écosystémiques qu'elle fournit, à l'existence de la vie humaine et au bien-être des sociétés. Il souligne l'importance de l'eau en tant que ressource naturelle vitale à la fois pour l'homme et pour les écosystèmes.

Les députés sont d'avis que les ressources européennes doivent être gérées de façon plus stratégique et plus favorable à l'environnement. Ils estiment qu'un effort accru devrait être consenti pour gérer les ressources existantes en Europe, et notamment les ressources minérales, métalliques et en bois, ainsi que les ressources énergétiques, comme les combustibles fossiles. Ils soulignent l'importance de l'agriculture durable, qui conduit à réduire l'utilisation de sols importés et l'empreinte carbone de l'Europe.

Les députés insistent en outre sur la nécessité de renforcer la protection des forêts de l'Union européenne et les moyens de prévention des risques à cet effet. La Commission est invitée à examiner avec la filière industrielle du bois les possibilités de la mise en place d'actions concrètes visant l'exploitation durable des ressources forestières, notamment à travers des projets pilotes. Elle est également invitée à évaluer et de rendre public le coût des dommages environnementaux engendrés par la politique agricole et la politique de la pêche de l'Union.

5) Gouvernance et suivi : le Parlement rappelle l'importance de l'établissement d'objectifs sectoriels cohérents, mesurables, clairs et vérifiables, y compris d'un objectif global, afin de mettre en œuvre la vision et les étapes de la Feuille de route. En s'appuyant sur une base scientifique solide, la Commission est invitée à présenter une proposition concrète concernant ces objectifs pour l'Union et pour les États membres, au plus tard un an après l'adoption des indicateurs pertinents et à s'assurer que les politiques de l'Union sont compatibles avec les objectifs fixés.

Les députés estiment que les étapes prévues par la Feuille de route doivent être considérées comme objectifs, dans l'attente d'objectifs plus détaillés. Ils demandent aux États membres d'inclure les objectifs correspondants dans leurs propres stratégies relatives à l'efficacité de l'utilisation des ressources.

6) Dimension internationale : les députés soulignent que l'efficacité dans l'utilisation des ressources est un élément-clé de la politique industrielle de l'Union européenne qui devrait également, dès à présent, s'appliquer à ses relations extérieures. Ils estiment qu'un système commercial multilatéral, loyal, ouvert et non discriminatoire, et la protection de l'environnement peuvent s'épauler mutuellement.

La résolution réaffirme la nécessité d'inclure dans tous les accords commerciaux européens bilatéraux et régionaux en vigueur un chapitre ambitieux sur le développement durable. La Commission est invitée à intégrer les questions ayant trait aux matières premières aux négociations commerciales actuelles ou prochaines qu'elle mène au nom de l'Union dans un cadre bilatéral ou multilatéral.

Les députés sont d'avis que l'inclusion de préférences tarifaires pour les produits et services environnementaux produits de manière socialement responsable dans le cadre du système des préférences généralisées, pourrait produire une valeur ajoutée dans les échanges commerciaux de l'Union avec les pays en développement.

Le Parlement souligne enfin que le prochain sommet de la Terre «Rio + 20» pourrait constituer un forum important pour discuter de l'utilisation efficace des ressources et du développement durable. Les députés conjurent l'Union européenne et ses États membres de jouer un rôle décisif et positif lors de cette conférence afin de répondre aux défis posés par la création d'une économie inclusive et «verte» à l'échelle mondiale.